



CCCPS / 2024 / DE075  
2.1.4 Autres

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mai 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOIN ; Danielle BORDERES à Boris TRANSINNE ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Sarah DUVAUCHELLE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Nicolas SIZARET à René-Pierre HALTER ;
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Dominique DELAYE et Franck MONGE.
Secrétaire de séance	Thierry GUILLOUD.

**Sollicitation d'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La Station de Traitement des Eaux du Crestois a été construite en 1996 avec une autorisation d'exploitation de 20ans.

En juillet 2022 la CCCPS a envoyé une première demande de renouvellement de l'autorisation sans modification notable.

En février 2023 la DDT a demandé des études complémentaires à la CCCPS sur cette 1<sup>ère</sup> demande d'autorisation.

En mai 2023 la CCCPS a demandé à EURYECE de réaliser ces études complémentaires.

En septembre 2023 la CCCPS a renvoyé ces compléments d'information à la DDT.

Le dossier semble maintenant complet pour la DDT.

Afin de pouvoir finaliser le dossier la DDT va devoir ouvrir une enquête publique relative à cette autorisation : c'est l'enjeu de cette délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**II. Objet de la délibération**

Il est demandé au Conseil communautaire de solliciter l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois.

**III. Visas**

VU le Code Général de Collectivités territoriales ;

VU la demande de la DDT ;

VU l'avis de la commission « Eau et assainissement pour un milieu naturel protégé » du 06 mars 2024 ;

VU le projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de solliciter l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Thierry GUILLOUD  
Secrétaire de séance

Le 23 mai 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

